

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT
l'installation de l'infrastructure de fibre optique aux rues des Uttins et de l'Indépendance et
les frais y relatif**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En date du 7 mai 2009, le Conseil communal a accordé un crédit pour la poursuite des études sur la réalisation d'un réseau de fibre optique (ci-après : FO) (préavis n° PR09.11PR). Le 30 septembre 2009, la Municipalité a autorisé le Service des énergies (ci-après : SEY) à adjudger l'étude à l'entreprise Broadband Network.

L'étude menée conjointement avec cette société comporte deux volets principaux :

- Un premier volet stratégique, soit positionner Yverdon-les-Bains dans ce nouveau marché ;
- un deuxième volet technique et financier consistant à définir des solutions optimales pour l'implantation d'un réseau FO dans chaque ménage (FTTH, fibre to the home) et le calcul des coûts.

Problématique

Cette étude est encore en cours à ce jour. Toutefois, même si elle n'est pas encore achevée les risques concernant les investissements sont faibles. En effet, il est raisonnable d'imaginer que tous les ménages seront câblés en fibre optique d'ici 5 à 10 ans. En outre, si la commune devait renoncer à prendre une place sur ce marché, l'infrastructure réalisée pourrait être louée ou vendue à un tiers.

S'agissant des rues des Uttins et de l'Indépendance, cette étude est suffisamment avancée aujourd'hui pour que soit proposée la mise en place de l'infrastructure FO en synergie avec les chantiers prévus à ces endroits. C'est pourquoi, sur le plan financier, bien que les coûts marginaux de l'infrastructure FO représentent quelques pourcents des crédits accordés, le SEY a demandé à la Municipalité d'autoriser sa réalisation et son financement.

Pour la suite, et de manière plus générale, pour tout nouveau projet de renouvellement ou d'extension SEY, l'opportunité de développer l'infrastructure FO sera étudiée, et le cas échéant, incluse dans le devis. A cet égard, on précise que cela n'a pas été possible pour les chantiers des rues des Uttins et de l'Indépendance car les projets concernant ces rues ont démarré bien avant le début des études FO.

Coûts et financement

Le résultat de l'étude fait clairement apparaître que l'installation d'un réseau FO jusque chez l'habitant et-ou l'entreprise, est d'autant moins chère qu'elle est réalisée en synergie avec les travaux de renouvellement du réseau électrique.

Le tableau ci-dessous présente les coûts générés par la pose du réseau de fibre optique pour les rues des Uttins et de l'Indépendance dans la perspective de cette synergie.

	Rue des Uttins		Rue de l'Indépendance	
GC chambres	frs	40'000.-	frs	20'000.-
GC sondage	frs	0.-	frs	0.-
Infrastructure FO (micro tubes sans la FO)	frs	23'400.-	frs	10'500.-
Total	frs	63'400.-	frs	30'500.-
Crédit Accordé	4202 Uttins SEY		4205 Indépendance SEY	
	frs	1'416'750.-	frs	881'000.-
Dépassements autorisés	10% (sur le 1 ^{er} mio)		10% (crédits jusqu'à 1 mio)	
	frs	100'000.-		
	8% (sur frs 416'750.-)		frs	88'100.-
	frs	33'340.-		

Conclusion

Dans sa séance du 10 février 2010, la Municipalité a accepté la demande du SEY visant à autoriser ce dernier à construire l'infrastructure FO en synergie avec les projets de renouvellement du réseau électrique à la rue des Uttins et à la rue de l'Indépendance. Ce faisant, la Municipalité a admis un dépassement de crédit dans la limite des dépassements autorisés, de l'ordre de frs 63'000.- pour le crédit 4202 Uttins SEY et de frs 30'500.- pour le crédit 4205 Indépendance SEY.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

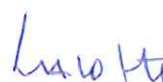
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste